



Afin de se conformer aux obligations décrites dans le Code du bien-être, l'employeur doit veiller à ce que le travailleur ait reçu une formation suffisante pour effectuer le levage et la manipulation de charges en toute sécurité.

# Elingage

## Objectifs

- » Acquérir les connaissances en matière de levage, d'utilisation d'élingues appropriées
- » Apprendre les différentes techniques d'élingage
- » Développer des réflexes de sécurité (au niveau humain et matériel)

### Personnes concernées

Responsables d'atelier, responsables manutention  
 Pontiers radio-commande ou poiré, accrocheurs - élingueurs  
 Personnel amené à utiliser le matériel d'élingage pour le levage de pièces ou de charges  
 Personnel chargé de la vérification ou de l'entretien du matériel d'élingage

## Programme

### Théorie

- » Les tâches de l'élingueur, de l'accrocheur (risques particuliers)
- » Le matériel agréé
- » Mesures de sécurité (manoeuvre de levage, coefficients de sécurité)
- » Techniques d'élingage : cordages, câbles, chaînes, crochets
- » Les angles d'élingage et leur influence
- » Le calcul des volumes, des poids, le centre de gravité
- » Le principe de mouflage (levage en brins multiples)
- » Les gestes de commandement

### Pratique

- » Analyse et exercices selon les différentes techniques d'élingage
- » Applications sur élingages particuliers
- » Levage de pièces ou de charges
- » Quelques noeuds



**Durée**

1 jour

**Formule**

La formation peut se dérouler dans notre centre de Seraing équipé de plusieurs ponts roulants et de différents matériels d'élingage.

Elle peut également se faire dans votre entreprise avec vos équipements.

Groupes de 10 participants maximum.

**Délivvable**

Un brevet d'élingeur est délivré aux participants.

**Modalités pratiques**

Formation dans nos centres : 154€/personne.

Formation sur site : 870€/jour frais de déplacement compris.

Le prix comprend la formation, les pauses café, une boisson et le syllabus.

**Agrément**

La formation est agréée dans le cadre du dispositif Chèques- Formation de la Région Wallonne.

Prévoir 1 chèque-formation / personne/heure de cours. Lorsque le coût de la formation est supérieur au total de la valeur des chèques remis, l'entreprise sera tenue d'acquitter le solde de la facture.

La formation est agréée par de nombreuses fédérations. Une formation et un examen agréés dans le cadre des tâches à risques peuvent être organisés sur demande.



**Renseignements et inscriptions :**

**Renseignements :** CEPS Charleroi | Tél. 071 31 56 46 | [ceps.charleroi@ceps-esm.be](mailto:ceps.charleroi@ceps-esm.be)  
 CEPS Seraing | Tél. 04 330 39 50 | [sabine.brandt@ceps-esm.be](mailto:sabine.brandt@ceps-esm.be)

Toutes nos formations sont disponibles sur [www.ceps-esm.be](http://www.ceps-esm.be)